

Dose de rappel vaccinal : que faire en cas d'antécédent d'infection par le Sars-CoV-2 ?

Abderrahim DERRAJI - 2021-11-29 11:20:09 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un communiqué mis en ligne le 19 novembre 2021, la Haute Autorité de santé (HAS – France) a formulé des recommandations concernant l'administration de la dose de rappel chez les sujets ayant contracté le Sars-CoV-2. La HAS distingue plusieurs cas de figure : les personnes ayant été infectées avant d'être vaccinées et n'ayant donc reçu qu'une seule dose et celles ayant été infectées après une vaccination, complète ou incomplète. En ce qui concerne les personnes ayant été infectées avant d'avoir reçu une dose de vaccin, les experts de la HAS estiment qu'une seule dose de vaccin est suffisante pour considérer que la primo-vaccination est complète. Par ailleurs, des études ont révélé que l'administration d'une deuxième dose de vaccin chez ces personnes 3-4 semaines après la première n'apporte pas un avantage immunologique. Même de façon plus tardive, jusqu'à 16 semaines après la première, l'augmentation du taux d'anticorps est minime. « Cette deuxième dose n'est donc pas pertinente en matière de protection, car le taux d'anticorps préalable à ce "boost" est déjà élevé, avec une diversité importante ainsi qu'une décroissance lente de ces anticorps ». Avec les données actuelles, la HAS maintient sa recommandation d'administrer une dose unique de vaccin chez les personnes ayant été infectées par le Sars-CoV-2, avec le vaccin Comirnaty® de Pfizer ou Spikevax® de Moderna, quel que soit leur âge, et cela, 6 mois après l'infection. La HAS indique, cependant, que si une deuxième dose de rappel ne paraît pas utile pour le moment chez ces personnes, elle n'est toutefois pas contre-indiquée et peut être réalisée en cas de nécessité administrative, par exemple pour voyager à l'étranger. Si la personne a été infectée par la Sars-CoV-2 après une primo-vaccination complète, la HAS recommande en cas d'infection après un schéma vaccinal complet, une dose additionnelle 6 mois après l'infection pour les personnes éligibles au rappel. Et pour le cas d'infection après une première dose (schéma vaccinal incomplet), l'administration d'une seconde dose 6 mois après l'infection, quel que soit l'âge et quel que soit le délai de survenue de l'infection après cette première dose. La HAS précise cependant que cet avis est basé sur les connaissances actuelles et pourra évoluer selon les nouvelles données et ces recommandations ne concernent pas les personnes immunodéprimées.